



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Samedi 2 juin 2012 de 10h00 à 13h00
Université de Paris IV-Sorbonne
PARIS, 5^e.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 14 janvier 2012
3. Calendrier 2012-2013
4. Actions des ARELA pour la rentrée 2012
5. Point sur les concours (externes, internes)
6. Compte rendu du colloque *Langues Anciennes / Mondes modernes* et du prix J. de Romilly
7. Situation du grec
8. Journées d'octobre 2012 et 2013
9. Questions diverses

Associations présentes

AGAP (Aix-Marseille), ALPLA (Nancy-Metz), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), GELAHN (Rouen), PALLAS (Paris), ATHÉNA et THALASSA.

Associations représentées

APCELA (Poitiers), APLAAL (Lille), APLAG (Guadeloupe), ARELAD (Dijon), ARELAG (Grenoble), ARELALIM (Limoges), AUSPEX (Reims) et Connaissance hellénique.

24 associations présentes ou représentées sur 27.

Le quorum est atteint.

* * *

Sylvie Pédroaréna remercie le Président de l'Université Paris IV-Sorbonne, ainsi que Paul Demont, professeur de grec dans cette Université, de nous accueillir.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du samedi 14 janvier 2012.

Le PV de l'assemblée générale du 14 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Calendrier 2012 - 2013

- Les Journées d'octobre organisées par l'association AUSPEX (Reims) se dérouleront les lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 octobre 2012. L'assemblée générale de la CNARELA aura lieu le lundi 29 octobre 2012 de 13h30 à 16h30.
- La première assemblée générale de l'année 2013 aura lieu le samedi 19 janvier.
- La seconde assemblée générale aura lieu le samedi 25 mai 2013.
- La semaine des langues anciennes se déroulera du 18 au 23 mars 2013.

4. Actions des ARELA pour la rentrée 2012

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il est régulièrement fait état de difficultés sur la liste *Musagora* mais que pour le moment nous avons peu de retours directs par les associations, ce qui est tout à fait regrettable pour le fonctionnement de la coordination.

Elle informe ensuite l'assemblée générale qu'une lettre comportant une demande d'audience a été envoyée¹ au nouveau Ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon. Ce courrier a évoqué les problèmes posés d'une façon générale ; chaque ARELA est invitée à s'en servir pour écrire elle-même au Ministre en faisant rapidement un état des lieux plus précis (suppression de sections, de postes de Lettres classiques, réduction des horaires, etc.). Chaque lettre serait ensuite diffusée aux autres ARELA et pourrait se révéler précieuse pour cette audience ou tout autre entretien officiel à venir.

Florence Turpin rappelle aux ARELA qu'il est important de demander en même temps une audience au Recteur.

Marie-Hélène Menaut évoque la possibilité d'écrire également à l'IG responsable de l'académie.

Sylvie Pédroaréna rappelle à l'attention de toutes les ARELA que des ajustements se produisent jusqu'au 15 septembre. Il est donc nécessaire de poursuivre les démarches et les demandes. La lettre de la CNARELA peut servir à des collègues à titre individuel. Les parents d'élèves aussi doivent être encouragés à envoyer un courrier et à s'appuyer sur la lettre de la CNARELA. La lettre peut prendre la forme d'un catalogue précis, à la manière de ce qui est fait à la rentrée : on y fait figurer le nom des établissements, etc... . Il est noté que dans certaines académies, des collègues ne tiennent pas à ce que leur nom apparaisse, ni l'établissement. Il est indispensable de s'appuyer sur des faits précis si l'on veut obtenir gain de cause.

Sylvie Pédroaréna présente ensuite une action commune des associations littéraires (ALLE, APFLA-CPL, APL, APLAES, CNARELA, SEL, SLL). À l'initiative de SEL qui en a assumé principalement le financement, un communiqué de presse a été publié avant les élections dans plusieurs grands quotidiens (*cf.* dernier bulletin). La CNARELA a participé financièrement à cette action à hauteur de 1500 €. Sylvie Pédroaréna remercie toutes les associations régionales qui ont apporté leur contribution à cette occasion, ainsi que celles qui avaient spontanément augmenté le versement de la cotisation annuelle à la CNARELA (ARTELA, THALASSA, ARELACLER, ARDELAC, AGAP, APLG, ARELAM, ARELABOR). Elle remercie par avance les autres ARELA qui vont envoyer prochainement leur soutien. La participation a pu être ainsi plus importante que prévu et Sylvie Pédroaréna remercie particulièrement THALASSA qui a pris en charge 1/3 de la

¹ Cf. Annexe I.

contribution totale de la CNARELA.

Marie-Hélène Menaut fait état d'un problème dans l'académie de Bordeaux, au lycée St Vincent de Tyrosse dans les Landes, à propos du cumul impossible de la section européenne et du latin. Un courrier sous couvert de l'ARELABOR sera envoyé.

Marie-Pierre Delaygue-Masson (ALPLA) informe l'assemblée qu'à la suite d'une pétition contre la fermeture d'une classe de Seconde, un collectif s'est créé dans l'académie de Nancy-Metz. Les délégués de ce collectif, après avoir été reçus par le Recteur, ont obtenu le rétablissement de la dérogation pour le grec. La réponse de l'Inspection Académique était de « mutualiser » le grec sur un lycée ; les dangers de tels regroupements sont réels car les élèves ne viendront pas spécialement pour étudier le grec et les chefs d'établissement sont rarement partants pour rendre les emplois du temps compatibles.

Sylvie Pédroaréna insiste une fois de plus sur le risque de telles pratiques dont on sait qu'elles sont néfastes pour les langues anciennes.

Agnès Joste (GELAHN) rappelle que la section européenne n'est pas une option. Il est nécessaire de ne pas mettre sur le même plan les langues anciennes qui, du fait de leur statut optionnel, doivent être prioritaires. La section européenne reste une mention sur le diplôme.

Sylvie Pédroaréna fait état à ce propos du cas du Lycée Jeanne d'Albret de Saint-Germain-en-Laye où les élèves inscrits en section internationale peuvent suivre le latin mais pas le grec. Une lettre a été envoyée au proviseur, mais la réponse peu claire a soulevé des interrogations (le grec y est présenté comme un enseignement à « capacité contrainte », mais pas le latin ; seul le Recteur décide de rendre compatible ces enseignements). L'Inspection Générale, informée du problème, évoque le respect de la continuité des enseignements (fin juin, après une nouvelle lettre de la CNARELA au Recteur de l'académie de Versailles, le problème semble en cours de résolution).

Agnès Joste (GELAHN) cite le cas de son établissement dans lequel une action a été entreprise pour que les Enseignements D'Exploration (EDE) soient répartis afin d'offrir un véritable choix aux élèves. Les constats d'effectifs en forte baisse dans plusieurs disciplines (LV3, Histoire de l'Art...) ont poussé les collègues à s'organiser différemment pour permettre aux élèves de ne plus être contraints à des choix impossibles. Le travail a demandé de nombreuses réunions entre collègues et avec les personnels de direction mais une solution a été trouvée. Cela demande beaucoup d'énergie mais reste possible.

Marie-Hélène Menaut fait remarquer que des professeurs de Lettres classiques partant à la retraite ne sont pas choqués que leur poste soit transformé en Lettres modernes. Les réponses avancées sont que nous sommes assez nombreux, ce qui est totalement faux. Il faut faire le maximum pour conserver les postes de Lettres classiques. L'argumentaire est le suivant : le professeur de Lettres classiques est habilité pour enseigner le français et doit tout faire pour enseigner le latin et le grec. Échanger un poste de Lettres classiques par un poste de Lettres modernes élimine la possibilité de rouvrir à plus ou moins brève échéance une section de latin ou de grec. Les ARELA doivent protester auprès du recteur contre ces pratiques.

Anne-Marie Chazal (AGAP) rappelle que dans l'académie d'Aix-Marseille, il n'y a pas assez de professeurs de Lettres classiques et qu'un redéploiement a été entrepris. Le Secrétariat Général du rectorat a remarqué parfois qu'il y avait trois postes de Lettres classiques dans un collège de 500 élèves et aucun dans celui qui était voisin. Les mesures de carte scolaire ont été prises et parfois la transformation des postes de Lettres classiques en Lettres modernes s'est produite. Un grave danger persiste dans l'académie : les professeurs de Lettres classiques pourraient n'enseigner que le latin et le grec, le français étant un « complément ». Un article est

paru dans la presse syndicale et des courriers ont été faits. De 15 situations problématiques au début, il reste aujourd'hui 4 mesures de carte scolaire. Dans le Vaucluse, 16 postes de Lettres classiques sont encore vacants. Les départs à la retraite et les transformations de poste n'entraînent pas de protestations. Anne-Marie Chazal souligne la difficulté des collègues à se faire reconnaître comme professeur à part entière. Aux protestations contre les diminutions d'horaires (dans les lycées et les collèges aussi), on oppose sans cesse l'autonomie des chefs d'établissement. D'une façon plus générale, il est de plus en plus difficile d'avoir des informations sur la situation globale de l'académie.

Marie-Hélène Menaut rappelle que les IA-IPR ne sont pas au courant des postes qui vont être transformés, ce qui soulève un vrai problème. Il devrait y avoir un regard des autorités sur la fermeture ou la transformation des postes.

Emmanuelle Lachaume informe l'assemblée que l'ARELACLER a écrit au Ministre à propos de l'autonomie des chefs d'établissements et a fait une demande pour que les heures des options ne soient plus dans une enveloppe globale mais véritablement intégrées dans les DHG. Le statut des EDE pose problème car ces enseignements ne sont pas évalués et n'apparaissent pas dans le bulletin trimestriel. Il existe donc un problème de valorisation du travail des élèves, surtout lorsque l'enseignement d'exploration est couplé à l'option : certains élèves sont notés, d'autres non.

Agnès Joste (GELAHN) souligne que les cas sont différents selon les lycées et les académies : des notes apparaissent bien sur les bulletins dans certains établissements.

Jean-Luc Vix (ARELAS) dénonce le fait que les horaires officiels ne sont respectés nulle part.

Florence Turpin rappelle que la CNARELA dénonce de façon récurrente le non respect des horaires officiels, en particulier dans la dernière lettre adressée au Ministre.

La représentante de l'ARELAL fait remarquer que la dimension nationale de l'enseignement est réellement en train de disparaître.

Sylvie Pédroaréna signale que lors de l'audience accordée par l'Inspection Générale, Catherine Klein et Patrice Soler ont entendu qu'il y avait trop d'arbitraire (ce qui est d'ailleurs repris dans leur rapport). Il faut s'attendre à ce que la réforme du lycée soit revue, les EDE également.

Sylvie Pédroaréna propose de mandater le bureau pour une motion à ce sujet (programmes nationaux, horaires qui ne le sont pas souvent).

Le mandat est voté à l'unanimité.

Marie-Pierre Delaygue-Masson (ALPLA) fait état d'un autre problème : les EDE, en latin comme en grec, sont dotés de 3h alors que les autres enseignements n'ont droit qu'à 1h30. Cette disparité suscite parfois des tensions supplémentaires entre les enseignants des disciplines concernées.

Stéphane Solier (ARELAN) informe l'assemblée que le projet de film pour la promotion du grec ancien en France, présenté lors de la dernière assemblée générale par Claire Bosc, est en attente car les financements pour défrayer le réalisateur ne sont pas encore trouvés. La journée consacrée à l'action « C'est pas Antik » (avec la participation de l'association ACTA), a eu beaucoup de succès, comme en témoigne en particulier l'écho qu'elle a trouvé dans la presse régionale.

Sylvie Pédroaréna a transmis l'article par mail aux ARELA. Elle rappelle que, dans toutes les actions engagées en faveur du latin et du grec, notamment les Journées de l'Antiquité, l'aspect promotionnel ne doit pas être oublié : ces manifestations répondent à une demande sociale réelle.

5. Point sur les concours (externes, internes)

Sylvie Pédroaréna informe l'assemblée que lors de l'audience de janvier, il n'y a pas eu de remise en question des modalités de l'agrégation.

Hélène Frangoulis suggère d'évoquer, lors la prochaine audience demandée au nouveau ministre, une remise à plat des épreuves écrites et orales du CAPES.

Sylvie Pédroaréna insiste sur la nécessité de valider par trois épreuves à l'écrit les trois champs disciplinaires et de rétablir une troisième épreuve à l'oral pour que les candidats soient évalués par une explication de texte en français, une explication de texte en langue ancienne et une épreuve sur dossier ; elle rappelle également l'importance d'une épreuve de langue ancienne au CAPES de Lettres modernes. Le bureau demande à être mandaté pour proposer une motion en ce sens.

Le mandat pour la motion est voté à l'unanimité.

En ce qui concerne le CAPES interne, le problème de l'épreuve d'admissibilité reste entier. Alignée sur la fonction publique, la validation des acquis de l'expérience (par exemple une séquence validée par le chef d'établissement) est devenue l'unique épreuve d'admissibilité. Le jury du concours n'est pas favorable à cette épreuve. Une motion a été rédigée par la CNARELA. Le problème est que certains syndicats sont favorables à cette nouvelle modalité et qu'il n'y a pas vraiment de contestation unitaire. À l'oral du CAPES externe, les candidats sont interrogés en français et en langues anciennes, puisque l'épreuve sur dossier porte sur la langue ancienne si le candidat tire au sort une explication de texte en français (et inversement). Au CAPES interne, il faut également évaluer tous les champs : si le dossier porte sur les langues anciennes, l'oral doit porter sur le français. Le problème du nouveau CAPES interne est que des candidats présentent un dossier en latin et peuvent ainsi éviter d'être interrogés en grec. Avant la dernière réforme, les épreuves écrites liaient français, latin et grec. À la fin de l'épreuve sur dossier, un extrait de latin ou de grec est proposé (6 minutes de préparation, 4 minutes de passage : mais il faut savoir que cette épreuve n'a pas de sens et que de nombreux candidats sont désarmés). 12 postes dans le public et 9 dans le privé étaient offerts cette année au CAPES interne. Environ 200 dossiers ont été présentés.

Hélène Frangoulis rappelle qu'il faudra défendre le caractère spécifique des concours de Lettres classiques. Il ne faut pas que les langues anciennes soient des options dans un concours de Lettres. Nous avons appris juste après l'AG qu'un Inspecteur Général invité au congrès de l'APLAES avait sérieusement proposé cette solution.

Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) évoque les problèmes liés à la maîtrise et le calendrier imposé aux étudiants.

Sylvie Pédroaréna explique qu'il y aura probablement une remise à plat de la maîtrise et des concours prochainement. Elle propose de mandater le bureau pour écrire une motion sur les conditions de recrutement, l'organisation des enseignements et l'entrée dans le métier.

Le mandat est voté à l'unanimité.

Au CAPES externe, 170 postes sont proposés cette année dans le public, 16 dans le privé. Actuellement, 92 candidats ont été déclarés admissibles. Le problème est le même que l'année dernière et correspond toujours à la mise en place de la réforme de la maîtrise.

Hélène Frangoulis fait état de la surcharge de travail subie par les étudiants qui doivent cumuler cours de master, rédaction d'un mémoire et préparation au concours, ce qui nuit à la qualité de leur formation car il est très difficile pour eux d'approfondir leur travail.

En ce qui concerne l'entrée dans le métier des stagiaires en septembre 2012, Sylvie Pédroaréna remarque que des mesures seront certainement prises. (Nous savons au moment de

publier ce texte que les stagiaires bénéficieront de 3 heures de décharge).

6. Compte rendu du colloque *Langues Anciennes / Mondes modernes* et du prix J. de Romilly

• Colloque

Sylvie Pédroaréna rappelle que l'Inspection Générale a manifesté la volonté de montrer l'importance des langues anciennes et de valoriser la place qu'elles occupent à tous les niveaux. La publication d'un rapport (août 2011) et l'organisation de ce colloque pour la défense des enseignements de langues et cultures de l'Antiquité, dans une situation peu favorable, méritent d'être salués. Le colloque de janvier proposait des conférences générales et des interventions pédagogiques qui étaient censées présenter des innovations. Le ton est resté consensuel, comme l'a constaté Roger Massé (ATHÉNA), présent lors de ce colloque. Un compte-rendu est disponible sur le site *Musagora*.

Lors du colloque, sur une initiative de l'APFLA-CPL, un texte commun a été remis au Ministre (ALLE, APFLA-CPL, APL, CNARELA, SEL, SLL).

Sylvie Pédroaréna rappelle que la seule proposition qui pouvait poser problème dans ce texte concernait le choix du latin comme option obligatoire en 1^{re} L : la CNARELA tient à ce que le choix entre latin et grec soit possible. Le texte a connu plusieurs versions et a été mis au point juste avant le colloque. La CNARELA en était signataire, mais en faisant une réserve sur l'obligation de n'avoir que le latin à choisir.

Depuis ces journées, une nouvelle réunion des associations signataires pour rédiger une plateforme commune a eu lieu, mais il n'y a pas eu d'accord sur le point litigieux. La CNARELA ne souhaite pas poursuivre les discussions pour le moment et tient particulièrement à affirmer son attachement à l'enseignement du grec : si nous sommes d'accord pour demander l'obligation d'une langue ancienne au lycée en filière littéraire, nous tenons à ce que le choix soit possible entre le latin et le grec. L'obligation du latin sans possibilité de choix entre les deux langues risquerait à terme de condamner le grec.

Hélène Frangoulis rappelle qu'une déclaration est faite ce jour au congrès de l'APLAES.

Sylvie Pédroaréna regrette que peu de représentants des ARELA aient été convoqués par les IA-IPR (certaines ARELA ont demandé à participer mais aucune suite n'a été donnée). Anne-Marie Chazal (AGAP) a eu une réponse des IA-IPR de son académie : des professeurs « reconnus » ont été choisis pour participer au colloque, mais elle n'a pu savoir qui y a réellement participé.

Marie-Hélène Menaut note que les IA-IPR de Lettres classiques n'ont pas été tous convoqués dans l'académie de Bordeaux. Elle informe l'assemblée qu'un colloque sur le français a eu lieu aussi. Il faudrait savoir si des professeurs de Lettres classiques y ont participé, car ils y avaient leur place. (On peut trouver des informations sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/colloques>)

La rencontre devait donner lieu à des formations dans les académies. Il ne faut pas hésiter à se renseigner sur ce qui est entrepris. François Martin annonce qu'une demi-journée de formation est prévue dans l'académie de Créteil ce mois-ci.

Roger Massé (ATHÉNA) souligne que les IG qui ont rédigé le rapport, devant mettre en œuvre la diffusion, la formation, sont soumis à l'obligation de réserve jusqu'au 18 juin. Le ministère aura une année pour mettre en place de nouvelles modalités, les promesses ne pourront pas être concrétisées avant 2013.

• Prix Jacqueline de Romilly.

Emmanuelle Lachaume (ARELA CLER) signale un compte-rendu disponible sur le site *Latine loquere*. Ce dernier souligne l'opacité qui entoure la mise en œuvre de ce prix.

Sylvie Pédroaréna remarque qu'il serait bon d'avoir le point de vue de Claire Laimé-Couturier (membre du jury), comme celui de Benoît Jeanjean (ARELA Bretagne) qui a participé au projet primé (arrivé en seconde position). Le manque de publicité est de toute façon regrettable, car s'il s'agit d'innovations, elles doivent être diffusées.

Hélène Frangoulis rappelle que le nouveau Ministre a participé au Forum des enseignants innovants et de l'innovation éducative à Orléans et qu'il y a été question du Prix Jacqueline de Romilly.

Roger Massé précise qu'ATHÉNA a été sollicitée par le ministère pour apporter son aide. La question de la continuité du prix reste entière : il faut peut-être lui donner une importance nationale, l'ouvrir davantage et créer des liens autour. Il reste des questions à aborder sur la composition du jury et la publicité auprès des établissements. Tout est pour l'instant en attente.

Anne-Marie Chazal (AGAP) demande des directives plus claires sur les buts poursuivis et sur la manière dont il faut bâtir les propositions.

Emmanuelle Lachaume (ARELA CLER) regrette que le prix soit resté trop clos, sa diffusion n'a pas eu de grande portée.

Agnès Joste (GELAHN) rappelle que l'association Sauver Les Lettres (SLI) a publié un communiqué contre le prix, qu'elle considère comme une tentative de déstabilisation. En effet, on pourrait croire que sans innovation, les langues anciennes sont condamnées à disparaître.

Sylvie Pédroaréna voit dans le prix une volonté de montrer le dynamisme des Langues anciennes à l'extérieur.

Marie-Hélène Menaut fait remarquer que ce prix existe, et qu'il faut peut-être s'en servir.

7. Situation du grec

Sylvie Pédroaréna fait état de nombreuses inquiétudes concernant le grec (cas de Saint-Germain-en-Laye déjà présenté ci-dessus ; propos tenus lors du colloque de janvier où on a pu entendre qu'il fallait être « raisonnable » sur le grec ; certaines affirmations de l'introduction du rapport de l'Inspection Générale, etc.). Elle rappelle que plusieurs postes de grec disparaissent dans le supérieur (à Metz par exemple). Le rapport de l'Inspection Générale pose la question de la suppression de l'étude du grec au collège pour ne la commencer qu'au lycée.

Marie-Hélène Menaut rappelle que sous sa présidence, il avait déjà été question de proposer le grec seulement au lycée. Elle ajoute qu'il faut absolument conserver la possibilité de commencer les deux langues anciennes au collège.

Marie-Pierre Delaygue-Masson (ALPLA) ajoute qu'il faut également laisser la possibilité de commencer le grec au lycée.

Agnès Joste (GELAHN) témoigne que les hellénistes de collège ne souffrent pas d'être avec des grands débutants dans les sections de lycée.

Sylvie Pédroaréna affirme que la CNARELA restera vigilante sur ce point.

Dans l'académie de Lyon un sondage a révélé que les élèves voient le lycée comme une nouvelle étape, comme un changement de monde et de domaine.

Stéphane Solier (ARELAN) a constaté un essoufflement des élèves en fin du collège, ce qui rend la poursuite des études au lycée de plus en plus incertaine. Néanmoins, en Seconde, au fil de l'année, les élèves voient que les autres options sont parfois moins porteuses, et plusieurs élèves vont rejoindre les cours de langues anciennes pendant l'année.

Emmanuelle Lachaume (ARELA CLER) présente les chiffres donnés par le rectorat de

l'académie de Limoges sur l'offre en langues anciennes : 49 collèges proposent l'option, 19 proposent le latin et le grec conjointement, 10 établissements ont des horaires inférieurs pour pouvoir faire vivre le grec.

Sylvie Nourry-Namur soulève le problème des dossiers d'entrée en Seconde où n'apparaît aucune case à cocher pour les langues anciennes.

Agnès Joste (GELAHN) rappelle qu'il faut regarder les chiffres officiels. Ils progressent et cela malgré les attaques nombreuses qui tentent d'affaiblir l'enseignement du grec.

8. Journées d'octobre 2012 et 2013

• Journées d'octobre 2012

Les prochaines Journées d'octobre auront lieu à Reims sur le thème *Vivre en Gaule romaine*.

Sylvie Pédroaréna se charge d'envoyer les invitations à Euroclassica (les membres du Luxembourg et de la Belgique, proches, peuvent être intéressés) et aux Inspecteurs Généraux. L'association organisatrice des Journées (AUSPEX) devra également envoyer une invitation aux Inspecteurs Généraux de Lettres classiques assez rapidement compte tenu du calendrier de ces derniers, aux IA-IPR de leur académie ainsi qu'au Recteur.

Marie-Hélène Menaut propose que la CNARELA envoie une invitation au Ministre.

L'envoi des bulletins pour les inscriptions aux Journées d'octobre aura lieu avant la fin de l'année scolaire.

• Journées d'octobre 2013

Les Journées d'octobre 2013 seront organisées par l'AGAP (Aix-Marseille). Elles se dérouleront dans la ville d'Arles, sur le thème suivant : *les échanges en Méditerranée*. Les dates de ces journées seront précisées ultérieurement.

Anne-Marie Chazal informe l'assemblée que les communications présentées durant ces journées seront tour à tour scientifiques et pédagogiques. L'AGAP organisera ces journées avec le concours d'autres associations (AJA, APHG par exemple).

Les Journées se dérouleront à l'auditorium du Musée départemental de l'Art antique.

- Première journée : communications ; assemblée générale de la CNARELA ; visite de l'extension du Musée départemental de l'Art antique.

- Seconde journée : communications ; déjeuner romain ; visites des sites antiques (les récentes découvertes archéologiques à Aix-en-Provence).

- Troisième journée : visite guidée de la ville d'Arles.

9. Questions diverses

- Lionel Sanchez rappelle qu'il a adressé aux ARELA un questionnaire début avril. Il souhaiterait recueillir l'opinion des professeurs sur la pédagogie des sorties et des voyages scolaires. Un article est prévu dans les Cahiers pédagogiques. Les réflexions portent sur l'amélioration d'un voyage ou d'une sortie, les réponses qui peuvent être apportées aux demandes des enseignants et des élèves, etc.

Sylvie Pédroaréna renverra le questionnaire aux ARELA qui pourront le transmettre à leurs adhérents.

Une journée de formation sur les voyages culturels pourrait être intéressante.

- Le site internet de la CNARELA doit encore régler la question du partage de documents (images des livrets, etc). Il pourrait devenir une ressource et faciliter les échanges.

- Marie-Pierre Delaygue-Masson (ALPLA) demande si les coefficients de langues anciennes au baccalauréat sont maintenus.

Sylvie Pédroaréna répond qu'il n'y a pas de changement pour l'instant dans les maquettes.

- Les questions sur le rapport de l'Inspection Générale méritent réflexion. Sylvie Pédroaréna propose que chacun puisse prendre le temps d'une vraie lecture du rapport et que les réflexions fassent l'objet d'une discussion lors de la prochaine assemblée générale.

Agnès Joste propose que chaque ARELA envoie des pistes de réflexion avec des extraits précis et les réactions.

Sylvie Pédroaréna évoque la possibilité que la CNARELA demande à être reçue à propos de ce rapport par l'Inspection Générale.

Annexe I



Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

Sylvie Pédroaréna
présidente de la CNARELA

Le 20 mai 2012

À Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation
nationale

Monsieur le Ministre,

Nombreuses sont les personnalités des mondes de la culture, des lettres et des sciences qui s'accordent à reconnaître l'intérêt des langues et cultures de l'Antiquité dans la formation de l'individu et du citoyen. Leur étude en effet, en favorisant la maîtrise de la langue française et l'acquisition de références culturelles communes, joue un rôle important dans l'intégration de tous les élèves.

L'image de discipline élitiste autrefois attachée aux langues et cultures de l'Antiquité est depuis longtemps dépassée. Les professeurs de lettres classiques renouvellent sans cesse leur pédagogie pour offrir aux élèves du XXI^e siècle qui le souhaitent un enseignement à leur portée sans pour autant renoncer à l'exigence ou à la qualité.

Cependant, malgré les déclarations officielles de ces dernières années, la rage d'économie qui a présidé à la préparation de la rentrée 2012 a des conséquences désastreuses sur le statut de nos options : ouverture d'un nombre de groupes insuffisant pour satisfaire toutes les demandes, horaires officiels non appliqués et sections regroupées au mépris des textes réglementaires, etc.

La CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes, regroupant 27 associations) vous demande instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'à la rentrée 2012, dans tous les collèges et tous les lycées de l'ensemble des académies, tous les élèves qui souhaitent commencer (en 5^e ou en 2^{nde}) ou poursuivre l'étude du latin et/ou du grec puissent le faire dans des conditions satisfaisantes.

Notre coordination sollicite également auprès de vous une audience afin de vous rencontrer et d'évoquer les points abordés ici.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente, Sylvie Pédroaréna

Annexe II



Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes
www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin
Tél : 03 84 42 84 36
courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

Motion sur les conditions de la rentrée 2012

La CNARELA, réunie en Assemblée générale le 2 juin 2012 dans les locaux de l'Université Paris IV-Sorbonne, dénonce les réductions drastiques dont sont victimes les sections de latin et de grec de nombreux établissements secondaires, dans les prévisions pour la rentrée 2012. Elle demande donc que dans le cadre d'un plan d'urgence des mesures soient prises afin que tous les élèves qui le souhaitent puissent étudier le latin et le grec dans des conditions satisfaisantes.

La CNARELA demande :

- l'ouverture du nombre de groupes nécessaires à l'entrée en 5^e et 2nde en latin et en 3^e et 2nde pour que tous les élèves volontaires puissent s'inscrire.

- l'autorisation de cumuler de l'option latin ou grec avec d'autres dispositifs comme les sections européennes puisqu'aucun texte ne l'interdit et que certains établissements le permettent.

- le respect des textes officiels. Pour pouvoir traiter convenablement les programmes nationaux il est indispensable que les horaires hebdomadaires soient respectés et que des élèves de différents niveaux ne soient pas regroupés abusivement.

Annexe III



Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

**MOTION sur les CAPES externes et la formation professionnelle
des nouveaux enseignants**

La CNARELA, réunie en Assemblée générale le 2 juin 2012 dans les locaux de l'Université Paris IV-Sorbonne, dénonce les conséquences de la réforme dite de « mastérisation » sur la formation et le recrutement des enseignants. La diversité des tâches, la trop lourde charge de travail imposée aux étudiants et un calendrier d'épreuves mal adapté au cursus universitaire nuisent à la qualité de la formation. De plus, la suppression de l'année de stage rend très difficile l'entrée dans le métier pour les lauréats du concours, et détourne les étudiants des carrières de l'enseignement.

La CNARELA demande donc la remise à plat de cette réforme et la mise en place d'un nouveau dispositif élaboré en concertation avec toutes les parties concernées. Elle affirme son attachement au principe d'un concours national, seule garantie d'une égale qualité de l'enseignement sur l'ensemble du territoire, et exige le rétablissement d'une véritable année de stage après la réussite au concours.

La CNARELA exige que les concours permettant de recruter les enseignants de Lettres classiques (agrégation de Lettres classiques, agrégation de grammaire, CAPES de Lettres classiques) demeurent distincts des concours de Lettres modernes.

Au CAPES externe de Lettres classiques, la CNARELA demande le rétablissement de trois épreuves à l'écrit (composition française, version latine, version grecque) et de trois épreuves à l'oral (explication d'un texte français, explication d'un texte en langue ancienne, épreuve didactique sur dossier), afin que les candidats soient évalués de façon égale dans les trois disciplines qu'ils auront à enseigner.

Au CAPES externe de Lettres modernes, la CNARELA demande la réintroduction d'une épreuve de langue ancienne, afin que les futurs professeurs de français puissent enrichir l'enseignement du français par les fondements de cette langue que sont latin et le grec.

Annexe IV



Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes

www.cnarela.fr

Adresse postale : 11, rue champ Saint Pierre, 39170 Saint-Lupicin

Tél : 03 84 42 84 36

courriel : sylvie.pedroarena@orange.fr

Motion sur le CAPES interne de Lettres classiques

La CNARELA, réunie en Assemblée générale le 2 juin 2012 dans les locaux de l'Université Paris IV-Sorbonne, exprime son opposition à la nouvelle épreuve d'admissibilité du CAPES interne. Un dossier de validation des acquis de l'expérience ne saurait en aucun cas remplacer une épreuve disciplinaire, seule susceptible de garantir que le candidat maîtrise bien les savoirs indispensables pour dispenser un enseignement de qualité.

L'analyse didactique et pédagogique d'un dossier, qui constitue l'épreuve d'admission, suffit pour évaluer les qualités professionnelles des candidats.

La CNARELA demande donc le retour à l'épreuve écrite antérieure qui comportait le commentaire d'un texte français rapproché de deux textes l'un latin l'autre grec dont de courts extraits devaient être traduits.

D'autre part, elle souhaite fortement l'abandon de l'exercice de traduction improvisée qui suit l'analyse du dossier à l'oral. La brièveté du temps qui peut lui être consacré ne permet pas d'évaluer réellement les compétences des candidats.

Annexe V

VADE-MECUM pour l'organisation des Journées d'Octobre

I Thème et interventions :

- Ménager un équilibre entre communications savantes et pistes pédagogiques : penser à la possibilité de faire alterner **des interventions scientifiques et pédagogiques.**
- Prévoir une forme de publication (**CD-Rom, format pdf sur un site, tirage papier, bulletin spécial...**)

II AG de la CNARELA : Prévoir « grosso modo » une demi-journée

- Prévoir une durée d'au moins 2 h30 - 3 heures pour l'AG elle-même.
- À partir des journées 2012, il faudrait prévoir 1 heure supplémentaire pour que l'ensemble des associations amies (**APLAES – APL - Sauver les lettres – SEL – Études latines – Études grecques – Association Guillaume Budé...**). puisse, éventuellement, s'exprimer. → **Si l'AG a lieu le matin : AG puis interventions des associations ; si l'AG a lieu l'après-midi : interventions des associations puis AG.**

III Invitations/ communication

- Le Ministre
- Les IG (L'ARELA concernée et la CNARELA envoient une invitation).
- Le Recteur
- Les IPR
- Les associations amies (La CNARELA s'en charge)
- Penser à contacter la presse locale (**journaux, radios...**)
- **Les responsables politiques locaux liés à la culture...**
- **Demander aux IPR de communiquer l'information aux collègues de l'Académie. (équivalent d'une formation)**

IV Organisation matérielle :

- Demander une somme, même modique, pour l'inscription aux journées. Cela permet de constituer un petit « matelas » destiné à amortir les imprévus.
- Comme pour l'organisation des colloques universitaires, essayer de négocier des chambres d'hôtel à tarif préférentiel.
- Si c'est nécessaire, prévoir des formules économiques de tarif de transport en commun (du genre « Pass »...) : il existe des billets de train à tarif congrès.
- Limiter le prix des repas (**30/35 euros maximum pour un des repas du soir, et moins pour les autres**).